

## RIVERAINS DU TRACÉ 2C'

### RIVERAINS DU TRACÉ 2C'

#### REDACTEURS

Marc Bélissant  
Pascale Gerbouin,  
Stéphanie Hocdé

#### CONTACT

13, rue des Vieux Prés  
78320 La Verrière

Tél. : 01 34 61 39 02

Mail : stephanie.hocde@wanadoo.fr

### LE TRACE 2C', DES NUISANCES NOMBREUSES ET DES RISQUES SOUS-ESTIMÉS

*La principale caractéristique de ce tracé est d'affecter, voire de détruire une grande diversité de milieux naturels et humains, de lieux de patrimoine et de repos. Dans sa partie urbaine, il toucherait des habitations mais aussi des établissements hospitaliers et scolaires et des équipements sportifs. En traversant une zone naturelle classée ZNIEFF particulièrement riche en espèces protégées, il perturberait profondément son équilibre écologique et détruirait définitivement sa fonction « d'oasis de nature authentique ».*

### Impact sur la population UNE QUESTION DE SANTÉ PUBLIQUE

- L'étude menée par le CETE Centre Normandie souligne les importantes contraintes écologiques et patrimoniales d'un tracé 2C' à proximité de l'étang des Noës et du château de La Verrière, éléments qui sont repris dans le dossier officiel de la CPDP. Cependant, le milieu traversé par le tracé 2C' présente une autre particularité environnementale, largement sous-estimée dans le document du débat public.

De quelle particularité s'agit-il ? Tout simplement **l'existence de populations humaines particulièrement vulnérables** aux nuisances engendrées par la présence d'une autoroute : personnes hospitalisées dans un service de gériatrie ou de psychiatrie, élèves scolarisés à l'école maternelle et élémentaire (ERPD) ou au Collège Philippe de Champagne. Il paraît donc légitime d'étudier l'impact du bruit, des vibrations et de la pollution de l'air sur leur santé avec autant d'attention et de précision que pour le grèbe huppé et le pâturin des marais.

- De fait, la loi n°2005 -1319 du 26/10/2005 précise clairement que « *l'état de la santé humaine, la sécurité et les conditions de vie des personnes* » sont considérés comme informations relatives à l'environnement, au même titre que l'air, l'eau, le sol, les paysages, les sites naturels, le patrimoine culturel. La population concernée dispose d'un droit d'accès à ces informations qui doivent être versées au débat public, en particulier dans la synthèse des impacts environnementaux prévisibles (p.66). Malheureusement, ces populations vulnérables ne peuvent pas participer au débat dont les enjeux les concernent pleinement.



- Les très lourdes nuisances occasionnées par les travaux affecteraient très directement ces populations, notamment les 300 patients de l'institut M. Rivière que le tracé 2 C' longe au plus près, alors que de nombreuses études ont montré que les motifs d'hospitalisation (troubles psychiatriques) en font des personnes particulièrement sensibles aux bruits et perturbations de l'environnement et que les nuisances sonores sont un facteur d'aggravation de la pathologie. Les promenades des patients qui constituent un aspect important du soin seraient rendues impossibles pendant cette période.

- La section aérienne et la trémie permettant la sortie de la tranchée couverte engendrerait, comme le tracé 2D, des **nuisances permanentes** sur les 200 pensionnaires et le personnel (plus de 400 salariés) du centre de gériatrie, sur les 150 élèves et le personnel de ERPD à La Verrière (notamment les internes), sur les sportifs qui utilisent les installations du parc Philippe Cousteau ainsi que sur les 450 élèves et le personnel du collège Philippe de Champaigne.

- L'état de santé des personnes âgées, qui justifie leur prise en charge gériatrique, les rend particulièrement vulnérables à ces mêmes nuisances. La vulnérabilité au bruit des personnes souffrant de troubles psychiques a déjà été évoquée. Le respect par le maître d'ouvrage des valeurs seuil de nuisances sonores, fixées pour les établissements de santé, semble parfaitement insuffisant au regard des études européennes qui montrent une augmentation significative de la consommation de somnifères et de sédatifs dès 55 dB(A). De même, diverses études européennes ont souligné l'impact négatif des nuisances sonores sur l'état de santé et les performances scolaires des enfants.

Le rejet de l'air pollué de la tranchée couverte à proximité de ces mêmes populations vulnérables est une nuisance permanente importante qui n'est pas signalée comme une contrainte environnementale de ce tracé.

Ainsi, le dossier présenté paraît remarquablement imprécis sur les nuisances environnementales (y compris le bruit solide) attendues.

Il paraît ainsi surprenant qu'aucune étude acoustique n'ait été réalisée et que la comparaison des tracés se fasse sur la base d'indicateurs très insuffisants (p.63).

Un rapport récent sur le bruit de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire Environnementale (AFSSE) souligne d'ailleurs dans ses recommandations (p.300) la nécessité d'inclure dans les études acoustiques d'impact une évaluation des aspects sanitaires et d'améliorer l'information dans le cadre des enquêtes publiques préalables aux projets d'infrastructures : production de cartes de bruits avec mesure de l'état sonore initial et évaluation des niveaux de bruit attendu.

# Impact sur le bâti

## UN TRACÉ À RISQUE ÉLEVÉ

L'étroitesse de l'emprise de ce tracé, notamment sur la coulée verte de La Verrière (26 m de large), impliquerait la destruction de 3 maisons, d'équipements sportifs et de 8 jardins privés. Quelles seraient les conséquences du tracé sur la nappe phréatique, sur le réseau hydraulique des étangs et rigoles, sur la stabilité des sols, sachant que la nature du terrain interdit la réalisation en tunnel et que le périmètre de protection d'un captage d'eau est situé dans l'emprise du tracé ?

Le CETE Normandie Centre à qui a été confié l'étude du tracé convient que des investigations sont nécessaires pour « s'assurer de la faisabilité géotechnique des travaux » !

Les maisons les plus directement affectées se situent dans une zone de 50m de part et d'autre de la tranchée couverte. Elles auraient à subir d'abord les perturbations du chantier puis les vibrations dues au passage des véhicules, le bruit dû à la circulation et au système de ventilation, la chaleur émise par la circulation routière. 62 maisons et un hôpital psychiatrique sont dans la zone des 50 m entre les deux extrémités de la tranchée couverte. De nombreuses habitations individuelles mais aussi des bâtiments publics (collège, école, hôpital gériatrique) situés dans une zone de 250m de part et d'autre de la partie aérienne auraient à subir bruit et pollution.

Classée dans la catégorie des tunnels urbains, la tranchée couverte impose de prévoir 4 stations massives de fumée tous les 500m (3m de hauteur et 10 à 15 m de longueur), implantées à l'extrémité du stade du Mesnil-St-Denis, au milieu de la coulée verte à droite du parking situé rue de la Plaine et en zone agricole. Des aménagements sont aussi prévus pour l'évacuation des automobilistes tous les 200m qui nécessitent une emprise de 4,40m sur 7,60m. Deux seraient situées le long de la rue du Chemin Vert et trois dans la Coulée verte. Au vu de leurs dimensions et leur implantation, il est impensable que toutes ces installations soient intégrées dans le paysage et non visibles des habitations riveraines, comme le prétendent les études techniques.

# Impact sur le patrimoine historique

## LA RIVIERE DU ROI SOLEIL

- Il semble important de souligner que ce tracé obligerait à la destruction d'un ouvrage historique situé juste sous nos pieds. Devons-nous régler nos problèmes de croissances de trafics au détriment de notre patrimoine historique ?
- L'aqueduc souterrain de la Coulée verte de La Verrière fait partie intégrante d'un chef d'œuvre hydraulique méconnu, d'étangs et de rigoles aménagés sous le règne de LOUIS XIV pour alimenter les Grandes Eaux de Versailles. Cet ensemble hydraulique appelé La Rivière du Roi Soleil permettait de répondre aux besoins gigantesques des fontaines du Parc du Château de Versailles en fournissant jusqu'à 13 000 mètres cubes d'eau par jour.
- Louvois puis Vauban sont à l'origine de cet aménagement. Une succession d'étangs furent créés et reliés entre eux, dont l'étang des Noës, pour amener les eaux pluviales vers l'étang de St-Quentin. Les eaux stockées dans ces différents étangs se déversent dans le Grand Lit de Rivière, constitué de plusieurs aqueducs (dont celui de La Verrière) et rigoles pour rejoindre gravitairement le réservoir de Montbauron à Versailles.
- Cette Rivière Royale représente toujours aujourd'hui 11 étangs, 60 Km de rigoles, 11 aqueducs souterrains et 8 millions de mètres cubes d'eau. Elle est matérialisée par des bornes en grès portant une Fleur de Lys gravée. Les aqueducs souterrains voûtés en plein cintre construits avec des moellons de meulière et de grès sont dans un état remarquable.
- Avec le tracé 2C', un élément du patrimoine de Versailles serait détruit et remplacé par une canalisation en béton préfabriqué pour assurer la continuité du réseau.



# Impact sur l'environnement naturel

## L'ÉTANG DES NOËS : POUMON VERT DE PROXIMITÉ



- L'étang des Noës est classé, du fait de sa richesse écologique remarquable, en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) de type 1. On y recense de très nombreuses espèces végétales et animales dont beaucoup sont protégées.

- Le risque d'un bouleversement de l'équilibre écologique de cet espace naturel par le passage d'une autoroute à proximité immédiate est réel et doit être pris en considération.

- La phase de chantier, aux dires même du CETE, « s'avère être très perturbatrice pour la faune sauvage, notamment pour les oiseaux nicheurs » qui vivent aux abords de l'étang. De nombreuses espèces pourraient partir et ne jamais revenir.

- Par ailleurs, les fumées et la chaleur émanant des stations d'extractions massives augmenteraient les risques de pollution atmosphérique à proximité de l'étang, accentuant de ce fait, les risques de disparition des espèces végétales protégées, comme le Pâturin des Marais et la Stellaire Glauque sur la rive Sud de l'étang.
- La pollution de l'étang du fait d'écoulement possible d'eaux polluées constituerait également un risque majeur pour la faune et la flore de l'étang.
- Le paysage serait défiguré : entrée de la tranchée couverte envisagée située à l'ouest de l'étang, issues de secours implantées tous les 200m pour les deux tubes en tranchée couverte qui longent l'étang, voies d'accès de secours, stations d'extraction massive activées en cas d'incendie (3m de hauteur au sol et 10 à 15 m de long) : autant dire que l'espace visuel et sonore sera grandement détérioré et que les hommes auraient perdu leur seule zone de calme et de repos dans un environnement fortement urbanisé.
- Le CETE le souligne également lorsqu'il indique que « l'inconvénient majeur de cette solution réside dans la détérioration de l'espace de calme, de silence et de tranquillité, qui constitue cette véritable oasis de nature authentique enclavée au sein des espaces urbanisés existants » ou encore lorsqu'il indique que « le passage de cette infrastructure routière dans ce site contribuera incontestablement à une fragmentation de l'espace naturel et à une perte de la biodiversité qui le caractérise ».

Enfin, l'échangeur prévu en sortie des tranchées couvertes qui accentuerait le trafic routier sur la RD58 en lisière de la rive Est de l'étang et qui ne pourra qu'aggraver toutes les nuisances déjà citées.

### En résumé, le tracé 2C' pendant et après les travaux est synonyme de :

- **risques majeurs pour une ZNIEFF de type 1,**
- **destruction et dégradation du seul poumon vert de proximité,**
- **destruction et dégradation d'habitats,**
- **destruction et dégradation d'espaces sportifs,**
- **nuisance pour les riverains,**
- **nuisance pour les élèves et le personnel du collège P. de Champagne,**
- **nuisance pour les patients et les employés de l'institut Marcel Rivière de la MGEN,**
- **destruction d'une partie de patrimoine historique.**

**Tout cela montre, une fois encore, l'absurdité de vouloir passer en zone urbaine et semi-urbaine alors que d'autres solutions déjà étudiées sont possibles.**



## RIVERAINS DU TRACÉ 2C'

### CONTACT

13, rue des Vieux Prés  
78320 La Verrière

Tél. : 01 34 61 39 02

Mail : stephanie.hocde@wanadoo.fr